

CONVOCATION DES MEMBRES DU COMITÉ

envoyée le 14 mars 2024

Madame, Monsieur,

En tant que membre du Comité Syndical, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SDEHG qui se tiendra le :

Mercredi 27 mars 2024 à 14h00

au Centre socio-culturel du Bois de Castres

3 route de Lacaugne - 31390 CARBONNE

J'attire votre attention sur l'importance de votre participation à cette séance et vous rappelle que les procurations données ne sont pas comptabilisées dans le calcul du quorum.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès-verbal du Comité Syndical du 28 février 2024
3. Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques de la commune de Rouède
4. Compte de gestion budget annexe réseaux de chaleur 2023
5. Compte administratif budget annexe réseaux de chaleur 2023
6. Compte de gestion budget principal 2023
7. Compte administratif budget principal 2023
8. Affectation du résultat du compte administratif budget principal 2023
9. Modification du tableau des effectifs
10. Avancements de grade : ratio promus / promouvables
11. Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
12. Demande de subvention Fonds Vert 2024
13. Autorisations de programme et crédits de paiement
14. Budget primitif 2024
15. Budget annexe Réseaux de chaleur 2024
16. Compte-rendu des délégations du Comité
17. Questions diverses

La note explicative de synthèse sur les points inscrits à l'ordre du jour est à votre disposition [en cliquant ici](#).

Si toutefois vous étiez dans l'impossibilité de participer à cette séance et que vous souhaiteriez donner procuration pour vote à un autre membre du Comité ([voir la liste des membres](#)), un [modèle de pouvoir](#) est à votre disposition.

Pour un moindre impact environnemental, une solution de covoiturage en ligne est à votre disposition via ce lien : <https://app.caroster.io/share/e/3f46e8a5-779c-4f35-b812-a31220069047/>

Les membres du Comité volontaires ont la possibilité d'y indiquer s'ils souhaitent réaliser du covoiturage en tant que passager ou conducteur. Les conducteurs peuvent indiquer les informations relatives à leur trajet notamment le lieu et l'heure de départ.

Comptant sur votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Thierry SUAUD

Président du SDEHG

